



GRAND-DUCHE DE LUXEMBOURG

VILLE DE REMICH

## AVIS DE PUBLICATION

En application de l'article 24, §1 de la loi modifiée du 19 décembre 2008 relative à l'eau, il est porté à la connaissance du public qu'en date du

25 juillet 2018

une demande d'autorisation à été déposée à l'Administration de la Gestion de l'Eau, concernant le

**redressement du lit du cours d'eau « Heedbaach » sur la parcelle cadastrale 171/2400, section A des Bois à Remich.**

Une copie de la demande d'autorisation est déposée à la commune et peut être consultée librement.

**REMICH, le 13 septembre 2018**

Pour le Collège des Bourgmestre et Echevins :

Le Bourgmestre,

Le Secrétaire

